tence une trêve fantasque et charmante durant laquelle tout l'effort ingénieux de l'adulte est consacré à l'enfant-roi, et partout le jouet triomphe et s'étale. C'est une des grandes industries humaines que de fabriquer à l'usage des tout petits une réduction de toutes nos trouvailles et de toutes nos conquêtes. Je ne peux voir certains jouets sans me souvenir de l'état d'âme qu'ils m'inspirèrent jadis : et je ne retrouve aucune frivolité. Je ne me souviens que des songes très profonds, des visions et des intuitions dont ma pensée d'homme fait n'est après tout que le prolongement. Ce bateau, ce chemin de fer, ce ballon, ces soldats, ces jeux de patience, ne sont que des symboles d'autant de passions futures, et il faut voir un enfant en tête à tête avec eux pour comprendre qu'il ne s'amuse pas, mais vit intensément en leur compagnie. De chacune des forces que représentent ces symboles il est le dominateur et le maître, il les assemble, les combine ou les détruit à son gré, et ne connait entre eux et lui qu'une seule convention, le fait du prince.

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 29 décembre 1911.

On connaît le texte du « motu proprio » de Pie X. Rappelons-en le passage principal : « ...De notre propre mouvement, nous statuons et édictons que toute personne privée, homme ou femme, qui cite et force à comparaître, sans autorisation du pouvoir ecclésiastique, n'importe quelle personne ecclésiastique devant les tribunaux laïques, au civil ou au criminel, encourt l'excommunication. »

La presse signale, à propos du « proprio motu », l'incident suivant. Un prêtre avait cité à Cologne, devant le tribunal correctionnel, une de ses ouailles. Pour sa défense, le cité devait introduire contre le prêtre une demande reconventionnelle. Mais redoutant l'excommunication, il avait interdit à son avocat de le faire.

Celui-ci, ne pouvant se résoudre à tolérer l'injustice qui allait se produire, vint trouver l'archevêque de Cologne qui estima que le « proprio motu » n'était pas applicable à l'Allemagne.

Nous constatons qu'il est abominable qu'un citoyen puisse se trouver étranglé, dans ses moyens de défense, au point de ne pouvoir agir sans l'assentiment de son évêque. Ou le « proprio motu » n'a aucun sens, ou il a pour résultat le rétablissement des immunités ecclésiastiques.

Et si la décision est applicable à la Belgique, pourquoi ne l'est-elle à d'autres nations, telles que l'Allemagne?

⁂

Les cléricaux ne manquent jamais de se glorifier de leur œuvre sociale, surtout en période électorale. La misérable pension de 65 francs est exploitée de la plus odieuse façon. Ils essaient de faire croire que c'est à la générosité du gouvernement catholique que les travailleurs auront le pain de leurs vieux jours assuré.

Récemment encore, la droite a eu l'occasion de témoigner son haut souci des pensions de vieillesse. Non seulement ces pensions sont absolument insuffisantes, mais c'est à peine si le quart de la population ouvrière est assurée de l'obtenir. Des députés libéraux et socialistes ont rédigé une proposition de loi aux termes de laquelle une somme annuelle de 65 francs sera allouée à tout ouvrier, ayant résidence en Belgique, âgé de 65 ans et se trouvant dans le besoin. C'est une simple mesure d'humanité, en attendant que le régime des pensions de vieillesse puisse être dignement organisé.

La section de la Chambre a eu à se prononcer sur cette proposition que la droite a repoussée, sous prétexte que le gouvernement doit déposer prochainement un projet modifiant la législation actuelle.

Il y a là une manœuvre dont la droite espère tirer un profit électoral. Le gouvernement déposera une proposition dans ce sens que la droite accueillera alors et ainsi nous entendrons, une fois de plus, faire l'éloge de l'intérêt que le gouvernement clérical porte aux travailleurs et le coup de grosse caisse électorale sera donné avec entrain.

La classe ouvrière ne s'y trompera pas ; elle sait qu'elle n'a à attendre du cléricalisme que des lois sociales de façade.

⁂

L'Université du travail à Charleroi offre un exemple frappant du développement que peut prendre l'enseignement technique sous l'action persévérante d'une province convaincue de sa nécessité.

En 1903, elle a été ouverte avec 132 élèves. Au 30 novembre 1911, la population scolaire dépassait 1,600 élèves.

Les cours professionnels du soir et du dimanche, fréquentés exclusivement par des praticiens de 14 à 25 ans, comprennent l'imprimerie, la serrurerie, la plomberie, la boulangerie, le moulage, l'électricité, les professions de tailleur, de culture maraîchère et d'arboriculture. Ces cours comptent 500 élèves.

Les écoles professionnelles de jour donnent leur formation à des apprentis mécaniciens, électriciens, modeleurs et menuisiers, âgés de 13 à 18 ans. On en compte 430.

L'école industrielle provinciale supérieure accepte, dès 18 ans, les ouvriers qui ont terminé leurs études dans les écoles régionales, avec 500 élèves.

Les cours normaux pour professeurs et aspirants professeurs d'écoles industrielles et professionnelles comprennent une centaine d'élèves.

Enfin l'école provinciale d'apprentissage pour estropiés et ouvriers accidentés du travail, enseigne la cordonnerie, la reliure, la vannerie, la brasserie, la confection des vêtements, tapis, etc.

N'est-ce pas là une œuvre sociale qui devrait trouver des imitateurs?

⁂

Les R. P. Trappistes sont de merveilleux commerçants. Ces religieux, qui ont fait vœu de pauvreté, s'ingénient de toutes façons à faire la concurrence au commerce régulier. Ils fabriquent des tas de choses et savent les recommander par voie de circulaires ou bon public.

Il y a la chicorée des religieux de la Trappe, le chocolat des Trappistes, la fameuse bière Trappistine, le kinkina des Trappistes qui s'appelle « Trappistenkina », hygiénique, fortifiant, réparateur, apéritif, tonique et digestif, très recommandé par les R. P. Trappistes.

Une société anonyme s'occupe de la vente de tous les produits autentiques des bons pères.

Le voilà bien le vœu de pauvreté!

⁂

Voici encore deux faits qui prouvent la concurrence organisée par les couvents aux commerçants et ouvriers.

Nous connaissons une maison hospitalière où les bonnes sœurs, aidées de leurs pensionnaires, font des chemises, pour une maison de commerce, à raison de 22 centimes la pièce!

Une honnête ouvrière faisait, pour la même maison, des tabliers à raison de 20 centimes pièces. Les nonnettes du quartier se sont offertes à faire cette besogne à raison de 5 centimes...

Le changement de règne a mis les officiers belges dans l'obligation de remplacer, sur leurs képis, le monogramme du défunt roi par celui du roi Albert (deux A entrelacés). Ce travail assez délicat est tarifé chez nos commerçants à 3 fr. 50. Un couvent se charge de cette besogne à 65 centimes!

Pour tâcher de lutter contre la concurrence, les fabricants rognent le plus qu'ils peuvent sur les salaires de leurs ouvriers ; de là, vives et légitimes protestation de ces malheureux.

Les congrégations répondent qu'elles sont bien libres de travailler à perte et même pour rien, si cela leur plait.

Si partisan que l'on soit de la liberté économique, dit la « Chronique », on se demande si une législation sur le contrat de travail et sur le salariat ne s'impose pas comme une nécessité de défense nationale.

⁂

Aussi, ces pauvres congrégations sont-elles vraiment dans le marasme.

Depuis 1884 jusqu'à 1900, les fabriques d'église n'ont touché que 20 millions 404,272 fr.! Pour la seule année 1910 figurait au budget un crédit de près d'un million pour permettre la liquidation des subsides promis, notamment pour la restauration d'édifices du culte, pour les travaux de construction et d'amélioration des églises. A remarquer qu'on avait déjà, en 1909, payé un million pour les mêmes motifs.

Pendant ce temps, les grands travaux restent en panne parce que les caisses de l'Etat sont vides ; mais pour les « nécessités impétieuses » du culte, on sait toujours trouver l'argent nécessaire.

⁂

Les journaux catholiques sont muets sur les scandales de mœurs qui, dans ces derniers temps, ont illustré leur parti en Belgique.

Les condamnations prononcées par les tribunaux contre des professeurs d'écoles catholiques et, en dernier lieu, l'arrestation du cher frère de l'école catholique de Schaerbeck ne sont pourtant pas inventées par les francs-maçons.

Et voici qu'un clérical militant vient d'être arrêté à Tamine pour faits abominables. Sur l'ordre du juge d'instruction de Namur, M. Genart, la gendarmerie a écroué le sieur Alfred Mottiau, employé aux chemins de fer de l'Etat, sous l'accusation de viol sur ses propres filles, dont l'aînée n'a pas seize ans. Sa femme est internée et ses enfants n'étaient pas assez malheureuses d'être privées de leur mère. Il fallait encore que leur père les souille!

Ce monstre est un ardent clérical, membre actif d'un cercle catholique dont il était commissaire. Il travaillait ayant toujours son chapelet en poche!

⁂

La question du libre parcours général sur les chemins de fer par les députés et sénateurs menace de passer à l'état de scie légendaire.

Hier, à la Chambre, on lui opposait l'« inconstitutionnalité ». Aujourd'hui, un membre du Sénat a adressé un appel à la « dignité individuelle » en faveur du rejet de la proposition. Cet appel a été entendu.

Le vieux R. Père Boom, en comité secret, a attaché le grelot et déclaré qu'un sénateur, digne de ce nom, ne pouvait accepter ce libre parcours sans forfaire à l'honneur. Tout le monde l'a regardé ahuri.

— Vous avez une singulière façon de comprendre la dignité, a riposté le sénateur radical Delannoy, en s'adressant à l'ancienne rosière des chemins de fer. Seriez-vous, par hasard, pour les demi-vertus? Votre langage semble l'indiquer. Eh! quoi? vous et vos amis vous vous empressez d'accepter un libre-parcours réduit : de votre domicile au Sénat — et vous... cracheriez sur le reste?! Voilà ce que vos amis ne pensent pas dans le fonds de leur âme... »

Imperturbable, le R. P. Boom a continué et a fini par rallier toute la droite à sa thèse.

Le Sénat, qui avait délibéré à huis-clos, réintégra l'hémicycle, mais quand on reprit la discussion du budget, toutes les banquettes étaient vides.

⁂

La machine à fabriquer de nouveaux Belges continue à marcher sans chômage. Un nouveau feuilleton qui vient d'être distribué, propose à la Chambre vingt-six naturalisations, presque toutes de congréganistes d'origine française. Les quelques laïcs sont établis en Belgique depuis de longues années. Quant aux religieux, celui qui réside depuis le plus longtemps dans le pays, n'y est arrivé qu'en 1902. C'est l'invasion noire qui continue.

⁂

Un statisticien s'est appliqué à calculer ce que coûte annuellement chaque souverain à ses sujets.

Le roi des Belges et le roi de Grèce coûtent à chacun de leurs sujets 50 centimes. Pour l'Autriche, la somme est de 45 centimes et de 44 pour l'Italie. Les rois de Suède et de Danemark coûtent 40 centimes, le Tzar 35 centimes et l'empereur Guillaume 31 centimes.

Les présidents de républiques sont moins onéreux : le président Taft n'occasionne à ses sujets qu'une dépense annuelle de 22 centimes; le président Fallières ne coûte que 9 centimes.

Quant au président de la Confédération Helvétique, la somme est infiniment plus réduite : 0,006 par habitant.

Mais alors? Vive la République!!

VAN BRUGGE.

Nouvelles Parlementaires

LA
Question des Cheminots
devant la Chambre

L'intervention du citoyen Briquet

Dans notre compte rendu de la séance parlementaire de vendredi, nous avons donné l'analyse des déclaration du citoyen Briquet à la tribune, en faveur des cheminots révoqués. Voici, d'après l' « Officiel », le compte rendu de son intervention :

M. le président. — La parole est à M. Daniel Vincent.

M. Daniel Vincent (Nord). — Je rends hommage à la parfaite loyauté avec laquelle M. le ministre des travaux publics a exposé à la Chambre l'état dans lequel se trouve la question des cheminots révoqués. Mais j'aurais été heureux, enregistrant les résultats qu'il a exposés et dont une notable partie revient à l'action du ministère précédent...

M. le président du conseil, ministre de l'intérieur. — Bien entendu!

M. Daniel Vincent. — ...j'aurais été heureux, prenant acte de ces résultats, d'entendre, de la part du ministre des travaux publics, des déclarations apportant ici, avec plus de force républicaine, avec plus d'accent démocratique et social, (Applaudissements à l'extrême gauche) quelques-uns des échos des paroles qu'il prononçait avant qu'il fût ministre. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il n'y a, dans mes intentions, aucune hostilité...

M. le ministre des travaux publics. (Ironiquement.) — Au contraire!

M. Daniel Vincent. — ...Soit! mais je dis que j'aurais été heureux de l'entendre affirmer qu'il mettrait une insistance nouvelle et plus pressante à obtenir des compagnies ce qu'il nous a dit se résigner à ne pas leur demander à nouveau.

C'est une déclaration que nous ne pouvons guère accepter, monsieur le ministre des travaux publics, car l'impuissance dont vous vous êtes aperçu depuis que vous êtes au Gouvernement (Rires à l'extrême gauche) vous l'ignoriez donc, lorsque, avec douze de vos collègues, aujourd'hui ministres, vous signiez et votiez l'ordre du jour du 14 avril? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Jules Delafosse. — On s'instruit au pouvoir!

M. Daniel Vincent. — Je me demande vraiment quelle compétence on a si, la veille du jour où on arrive au pouvoir, on ignore les droits du Gouvernement...

M. Fernand Engerand. — Au ministère des affaires étrangères, c'est bien pis.

M. Daniel Vincent. — ...vis-à-vis des compagnies. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de relever une parole que vous avez prononcée au sujet de la réserve qu'ont observée les cheminots dans les réunions corporatives que leur syndicat a organisées dans le pays.

Je regrette pour ma part que ces réunions aient pris, en bien des endroits, une allure de violence et qu'il s'y soit mêlé, on peut le dire, des éléments d'anarchie et de trouble dont les paroles et l'action ont causé le plus grand dommage à la cause des cheminots.

Mais vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que si les cheminots ne s'y sont pas rendus en grand nombre, ce n'est point que la question fût morte dans leur esprit et dans leur cœur, c'est parce que les compagnies, en certains endroits, étaient derrière eux pour surveiller ceux qui y prenaient part. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Enfin la raison essentielle qui fait que vous regardez la question comme évanouie dans un passé lointain, c'est cette raison même qui fait que nous nous y attachons avec obstination. Autant que vous, je tiens à des résultats positifs, à des résultats de fait.

Mais vous avez dit « Ce n'est plus qu'une question de principe ». Ah! messieurs, c'est parce que c'est une question de principe que nous persévérons (Très bien! très bien! à l'extrême gauche). Et parce que le vrai principe, en pareille matière, c'est l'affirmation des droits souverains de l'Etat vis-à-vis des compagnies, concessionnaires d'une partie du domaine public, je serai de ceux qui, avec mon ami, M. Dalbiez, maintiendront avec une intransigeance absolue le texte que j'ai eu l'honneur de présenter et de faire accepter à la Chambre le 14 avril dernier. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

DANS LA PRESSE

HENRI TUROT
A LA « PETITE REPUBLIQUE »

La *Petite République* annonce que notre excellent confrère Gaston Cagniard quitte la rédaction en chef de ce journal, pour se consacrer à la politique militante dans le département de l'Aisne.

C'est Henri Turot qui lui succède comme rédacteur en chef.

A tous les deux, journalistes distingués et vieux amis, nous tenons à adresser l'expression de notre sympathie.

La révolution en Chine

Ecroulement d'une Dynastie

Londres, 31 décembre. — L'effondrement de la dynastie mandchoue paraît désormais inévitable en Chine.

D'autre part, Sun-Yat-Sen, le chef et l'organisateur de la Révolution, a été proclamé président de la République à Shanghaï, avec mission de constituer immédiatement un ministère. D'autre part, Yuang-Chi-Kaï manifeste l'intention de se retirer, la Cour et les princes mandchous lui refusant les ressources nécessaires pour poursuivre la lutte contre les rebelles. La crise en est donc arrivée à sa période la plus aiguë et il faut s'attendre d'un jour à l'autre à apprendre que l'abdication de l'empereur est un fait accompli. Du moment que la Cour a admis, par édit impérial, de soumettre à une conférence nationale la question de savoir si la forme de gouvernement en Chine doit être la monarchie ou la République, c'est qu'elle se résigne à l'inévitable. L'édit impérial ordonne aussi au cabinet d'informer les révolutionnaires du projet de réunion de la conférence nationale et de leur proposer une prolongation d'armistice.

C'est dans cette seconde proposition que gît la difficulté. Un délai de plusieurs mois sera nécessaire pour l'organisation pratique de cette conférence nationale, et il est douteux que les révolutionnaires admettent de rester jusque là l'arme au pied, alors qu'ils savent que le gouvernement est impuissant à poursuivre actuellement la lutte dans des conditions normales.

Ce qui le prouve, c'est que Yuang-Chi-Kaï est absolument découragé par le refus des princes du clan impérial de contribuer aux subsides devant permettre de continuer la guerre. Yuang-Chi-Kaï reste, d'autre part, un adversaire résolu de la République parce qu'il craint que cette forme de gouvernement ne détermine le morcellement du Céleste-Empire. L'effacement prévu de Yuang-Chi-Kaï est donc une indication très précise en faveur du triomphe prochain de la cause républicaine et, s'il se confirme que la Cour est sur le point de quitter Pékin, les événements vont maintenant se précipiter.

L'élection de Sun-Yat-Sen à la présidence de la République, qui a eu lieu à Shanghaï, ne peut surprendre aucun esprit attentif aux événements qui se déroulent dans le Céleste-Empire. Sun-Yat-Sen est depuis des années l'âme et le cerveau de la jeune Chine; il est l'organisation de ce vaste mouvement qui entraîne un peuple de quatre cents millions d'hommes vers la vie nouvelle.

Le réveil d'un peuple

Il y a là-bas une œuvre prodigieuse qui s'accomplit, une œuvre dont la réalisation progressive aura une influence énorme sur la vie générale du monde civilisé. Qu'on songe à ce que gagnera la prospérité générale par la mise en valeur méthodique de ce vaste empire endormi depuis si longtemps; qu'on songe à ce que pourra accomplir ce peuple de 400millions d'hommes quand il aura été sérieusement « capacitarié », quand, par l'instruction, par l'initiation aux méthodes modernes, par le développement de l'esprit scientifique, ses qualités naturelles de travail donneront le maximum de rendement.

Longtemps, le réveil de la Chine est apparu comme un péril pour l'Europe ; longtemps, on a vécu dans la crainte que les énormes masses jaunes n'étouffent à un moment donné la vie du Vieux-Monde et que la Chine modernisée et armée, ne devienne une puissance redoutable entre toutes.

Il ne semble pas que cette crainte soit justifiée, d'abord parce qu'il faudra de longues années pour amener les Chinois au point d'évolution où leur action pourrait contre-balancer l'action des Européens. Lorsqu'ils seront parvenus à ce stade, l'ordre général des choses se trouvera tellement modifié par les nécessités mêmes de la vie internationale que la puissance d'un peuple aura d'autres moyens de se manifester que ceux dont elle dispose actuellement; ensuite, parce que le peuple chinois est pacifique de nature, et il est très caractéristique que Sun-Yat-Sen ait fait de la contribution de la Chine au maintien de la paix universelle un point essentiel de son programme.

Sans doute, il faudra attendre de connaître ce que tout cela donnera dans la réalisation; il faut s'attendre à des chocs et des heurts qui risqueront plus d'une fois de compromettre l'œuvre de progrès et de civilisation; mais la promesse sérieuse de l'avenir est dans le fait que les aspirations au progrès et à la civilisation sont assez puissantes là-bas pour avoir permis à la révolution actuelle de s'accomplir.

La Chine nouvelle veut tenter de se régénérer elle-même.

Loyalement, on doit lui permettre de tenter l'expérience, et ce n'est qu'au cas où elle se montrerait impuissante à mener cette œuvre à bonne fin que les puissances devraient intervenir.

Déménagements mouvementés

Le secrétaire du syndicat des locataires aux prises avec son propriétaire. — On arbore le drapeau rouge. — Quelques incidents

Paris, 31 décembre. — Des incidents se sont produits ce matin rue de Dantzig, dans le 15e arrondissement.

Au n° 62 de cette rue, habite M. Cauchon, secrétaire du syndicat des locataires. A la suite de désaccords survenus entre son propriétaire et lui, M. Cauchon avait manifesté l'intention de déménager.

Bien que M. Cauchon eut jusqu'à présent payé son terme avec une parfaite régularité, le propriétaire lui donna congé, en raison de ses attaches avec le syndicat. C'est alors que M. Cauchon refusa de payer son terme.

Le secrétaire ayant déclaré qu'il déménagerait ce matin, le propriétaire requit la police et donna l'ordre de s'opposer à cette opération.

Dès neuf heures, de nombreux agents du quinzième arrondissement venaient prendre position dans la rue et dans les locaux des abattoirs de Vaugirard, situés juste en face de l'immeuble habité par M. Cauchon.

M. Meyer, officier de paix, garde l'entrée de la maison et en interdit l'accès à tout le monde, même aux représentants de la presse; cette décision amena un vif incident entre M. Coluneau, avocat-conseil du syndicat, et l'officier de paix, ce dernier empêchant l'avocat de pénétrer dans l'immeuble.

A onze heures, M. Cauchon, qui était allé prévenir Aubriot, député, est arrivé en taxi auto, en compagnie de ce dernier.

Le député s'est rendu immédiatement auprès de l'officier de paix pour protester contre ce qu'il considère comme une violation de la loi.

M. Cauchon, que nous avons pu interroger, nous a déclaré que la prétention du propriétaire est absolument injustifiable. Aucune procédure de saisie, en effet, n'a été faite et s'il a refusé de payer, c'est uniquement pour se dédommager des frais occasionnés par son déménagement forcé. Au surplus, il refuse l'offre de l'officier de paix, tendant à autoriser le déménagement à la condition que les clés lui soient remises.

Un drapeau rouge a été arboré au balcon du cinquième étage occupé par le secrétaire du syndicat. De nombreuses personnes stationnent dans la rue, suivent avec curiosité les événements, mais aucune violente manifestation ne s'est produite encore.

Pendant que la police était occupée à garder l'immeuble de la rue de Dantzig, plusieurs membres du syndicat des locataires en profitaient pour aller déménager un adhérent 17, rue du Château.

Là encore, des incidents se sont produits

Les téléphones en Angleterre

L'ETAT VA EN PRENDRE LE MONOPOLE

Londres, 31 décembre. — Au 1er janvier, la nationalisation des téléphones sera un fait accompli en Grande-Bretagne.

Jusqu'ici, le service avait été assuré par une Compagnie anonyme, qui avait obtenu le privilège il y a trente ans, aux débuts du téléphone.

Depuis, l'administration des Postes avait, elle aussi, établi un réseau dans quelques parties du royaume. Le Parlement ayant décidé que le privilège de la « National Telephone Compagny » ne serait pas renouvelé, c'est l'Etat qui aura désormais à charge cet important service.

Tout d'abord, aucun changement ne sera apporté ; mais le gouvernement a en vue des réformes pour améliorer le fonctionnement du service, tant au point de vue du personnel que du public.

Bien que la mutation soit décidée, les détails de la transaction financière sont loin d'être réglés, et l'on est en train de procéder à l'inventaire du matériel en usage, du stock de réserve de la Compagnie, à laquelle l'Etat devra en rembourser la valeur.

La « National Telephone Company » a près de 600.000 cabines et 1.578 bureaux. Ses recettes, en 1910, ont été de plus de 85 millions de francs, tandis que les frais ne se sont élevés qu'à 50 millions environ.

LE RECENSEMENT en BELGIQUE

LES RESULTATS OFFICIELS

Bruxelles, 31 décembre. — Le gouvernement a fait publier dimanche matin les résultats du recensement décennal de la population du royaume.

On sait que ces résultats étaient attendus avec impatience parce que c'est sur les chiffres qu'il indique qu'on devra se baser pour fixer l'augmentation du nombre des députés.

La représentation nationale en Belgique est fixée à raison de un député par 40.000 habitants. La Chambre se compose actuellement de 166 députés ; elle en aura 184 après les élections prochaines, soit 18 en plus.

L'arrondissement de Bruxelles bénéficie de 4 sièges nouveaux ; celui d'Anvers de 2 sièges nouveaux ; l'arrondissement de Charleroi de 2 sièges et plusieurs arrondissements des Flandres et de Wallonnie voient leur représentation également augmentée.

D'après les résultats du recensement, on devra créer également neuf nouveaux sièges sénatoriaux. L'ensemble de la population du royaume atteint, d'après le recensement, 7.423.784 habitants, soit une augmentation de 700.000 habitants depuis le dernier recensement décennal de 1900.

D'après ces chiffres, la Belgique vient en cinquième rang dans le pourcentage de l'augmentation après l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Suisse.

On constate que l'accroissement de la natalité est plus considérable dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes. Deux de ces dernières, celles de Namur et de Luxembourg, voient même se produire une diminution de la population.

Un banquet de la Paix

New-York, 31 décembre. — Un banquet de la paix avait été organisé hier, à New-York, pour manifester en faveur du vote sans amendements par le Sénat des traités d'arbitrage avec la France et l'Angleterre.

Le président Taft, qui en raison de tiraillements dans le sein du comité d'organisation, avait refusé d'abord de prendre part à ce banquet, a finalement accepté, sur les instances de M. Carnegie et du comité réorganisé, d'être l'invité d'honneur. Quant à M. Roosevelt, il avait été convié seulement d'une manière officieuse, car on hésitait à le réunir à la même table que son successeur, avec qui il a si bruyamment rompu.

Il a, comme on s'y attendait, décliné l'invitation en motivant son refus par une déclaration écrite comme quoi il ne voulait rien avoir de commun avec un mouvement « *absurde, hypocrite, ayant pour objet d'imposer* l'adoption des traités sans amendements contre l'honneur des Etats-Unis et des citoyens américains. »

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, craignant quelque manifestation intempestive dans ces agapes de la paix, dont les préliminaires avaient été fort orageux, le comité avait réquisitionné une force respectable d'agents de police en habit noir, qui ont fourni une garde au président Taft : mais tout s'est passé sans incident. M. Carnegie, M. Oscar Strauss et d'autres avocats de l'arbitrage international ont pris la parole.

Les ambassadeurs et ministres des puissances, invités au banquet, se sont mis d'accord pour ne pas y assister. Ce n'est pas qu'ils ne se fussent associés volontiers à cette manifestation en faveur de l'arbitrage, mais la question des traités a pris le caractère d'une controverse si violente dans la politique intérieure des Etats-Unis que les diplomates ont jugé qu'il convenait de s'abstenir.

La guerre italo-turque

IMMENSES DEPENSES

Rome, 31 décembre. — On annonce la publication imminente d'un décret royal autorisant un nouveau crédit de 30 millions de lires, pour être affecté aux frais de la guerre. Cette somme suffira jusqu'au 31 janvier prochain. Jusqu'à présent, 120 millions de lires ont été dépensés.

En Turquie : La démission du ministère Saïd-Pacha

Constantinople, 31 décembre. — La démission du ministère Saïd-pacha est causée par l'obstruction de l'opposition, qui hier s'était abstenue de siéger et avait ainsi — le « quorum » n'étant pas atteint — empêché la discussion du projet qui voulait modifier la Constitution.

Le sultan a accepté la démission du cabinet et a prié Saïd-pacha de reformer un nouveau ministère.

MANIFESTATION OUVRIÈRE

Londres, 31 décembre. — Hier après-midi, les ouvriers des forges et chantiers de constructions maritimes de la Tamise, en grand cortège, ont quitté le quartier des docks, se sont dirigés vers Trafalgar square, où ils ont tenu un grand meeting.

Ils ont demandé que le gouvernement fasse construire quelques dreadnoughts dans les chantiers de la Tamise.

Les empoisonnements de Berlin

C'EST LE CHOLÉRA!

Paris, 31 décembre. — La vérité commence à être connue sur les prétendus cas d'intoxication alimentaire qui ont sévi sur les miséreux hospitalisés à l'asile de nuit de Berlin et qui ont causé jusqu'ici soixante-huit morts.

Il s'agit simplement de choléra asiatique, dont le foyer de contagion paraît être Hambourg, où il fut importé par des émigrants venus d'Asie-Mineure et devant être réembarqués pour l'Amérique du Sud. Des mesures sanitaires d'une sévérité exceptionnelle ont été prises à Hambourg : des quarantaines rigoureuses sont prescrites à tous arrivants par mer. A Berlin même, la police a isolé tout l'îlot de maisons dans lequel se trouve situé l'asile de nuit.

Des cas de choléra asiatique sont signalés à Leipzig, à Elberfeld, à Crefeld et à Neunkirchen.

A Fribourg, le facteur Schidor et sa femme sont tombés subitement malades. Ils présentent les signes caractéristiques de la terrible maladie et ont été envoyés à l'hôpital.

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N. 9

LES LOUVES
DE MACHECOUL
par Alexandre Dumas, père

Enfin, il ne vit d'autre moyen pour échapper à son embarras que de se cacher le visage entre les deux mains.

— Mon Dieu! dit Mary inquiète, vous trouveriez-vous mal?

Le jeune homme ne répondit pas.

Bertha lui écarta doucement les mains du visage, et, s'apercevant qu'il pleurait, devint à l'instant même aussi douce et aussi compatissante que sa sœur.

— Vous êtes donc blessé plus que vous ne paraissez l'être, et vos douleurs sont donc bien vives, que vous pleurez ainsi? demanda Bertha. En ce cas, montez, soit sur mon cheval, soit sur celui de ma sœur, et nous allons, Mary et moi, vous reconduire jusque chez vous.

Mais le jeune homme fit de la tête un signe vivement négatif.

— Voyons, dit Bertha insistant, c'est assez d'enfantillage. Nous vous avons offensé; mais pouvions-nous supposer que nous trouverions sous votre veste de chasse l'épiderme d'une jeune fille? Quoi qu'il en soit, nous avons eu tort, nous le reconnaissons, et nous vous présentons nos excuses; peut-être n'y trouverez-vous pas toutes les formes requises; mais il faut vous en prendre à la singularité de la situation, et vous dire que la sincérité est tout ce que l'on peut attendre de deux jeunes filles assez disgraciées du ciel pour donner tout leur temps à cette distraction ridicule qui a le malheur de déplaire à madame votre mère. Voyons, nous gardez-vous rancune?

— Non, mademoiselle, répondit le jeune homme, et c'est contre moi seulement que je suis de méchante humeur.

— Pourquoi cela?

— Je ne sais que vous dire... Peut-être ai-je honte d'avoir été plus faible que vous, moi qui suis un homme; peut-être encore suis-je tout simplement tourmenté par cette idée de rentrer à la maison... Que vais-je dire à ma mère pour expliquer cette blessure?

Les deux jeunes filles se regardèrent : elles, qui étaient des femmes, n'eussent point été embarrassées pour si peu ; mais, cette fois, elles se privèrent de rire, quelle que fût l'envie qu'elles en eussent, en voyant de quelle susceptibilité nerveuse était doué celui à qui elles avaient affaire.

— Eh bien, alors, dit Bertha, si vous ne nous gardez pas rancune, donnez-moi une poignée de main, et quittons-nous comme de nouveaux, mais comme de bons amis.

Et elle tendit la main au blessé, ainsi qu'un homme eût fait à un homme.

Celui-ci, de son côté, allait sans doute lui répondre par le même geste, lorsque Mary fit le signe de quelqu'un qui demande l'attention, en levant un doigt en l'air.

— Chut! fit à son tour Bertha.

Et elle écouta comme sa sœur, sa main restant à moitié chemin de celle du jeune homme.

On entendait au lointain, mais se rapprochant avec rapidité, des abois vifs, tumultueux, prolongés : ceux de chiens qui sentent que la curée va venir.

C'était la meute du marquis de Souday, qui, n'ayant pas, pour rester dans le chemin creux, les mêmes raisons que les deux jeunes filles, s'était lancée à la poursuite du lièvre blessé, et qui le ramenait en lui soufflant au poil.

Bertha sauta sur le fusil du jeune homme, dont le côté droit était désarmé et déchargé.

Celui-ci fit un geste comme s'il eût voulu prévenir une imprudence; le sourire de la jeune fille le rassura.

Elle passa rapidement la baguette dans le canon chargé, comme fait tout chasseur prudent lorsqu'il est sur le point de se servir d'un fusil qu'il n'a pas chargé lui-même, et, reconnaissant que l'arme était préparée dans de bonnes conditions, elle fit quelques pas en avant, en maniant le fusil avec une aisance qui prouvait combien cet exercice lui était familier.

Presque au même instant, le lièvre sortit de la haie, revenant par le côté opposé, avec l'intention probable de suivre le chemin qu'il avait déjà pris ; mais, en apercevant nos trois personnages, il fit une volte rapide pour retourner sur ses pas.

Si prompt qu'eût été son mouvement, Bertha avait eu le temps de l'ajuster ; elle fit feu et l'animal, foudroyé, roula le long du talus et resta mort au milieu du chemin.

Sur ces entrefaites, Mary avait pris la place de sa sœur et tendu la main au jeune homme.

Pendant quelques secondes, attendant ce qui allait se passer, les deux jeunes gens restèrent les mains entrelacées.

Bertha alla ramasser le lièvre et, revenant à l'inconnu, qui tenait toujours la main de Mary :

— Tenez, monsieur, voilà votre excuse, dit-elle.

— Comment cela? demanda-t-il.

— Vous raconterez que le lièvre s'est levé dans vos jambes ; vous direz que votre fusil est parti malgré vous, par entraînement, et vous ferez amande honorable à madame votre mère en jurant, comme vous nous l'avez juré tout à l'heure, que cela ne vous arriverait plus. Le lièvre plaidera les circonstances atténuantes.

Le jeune homme secoua la tête avec découragement.

— Non, dit-il, je n'oserai jamais avouer à ma mère que je lui ai désobéi.

— Elle vous a donc positivement défendu de chasser?

— Je le crois bien!

— Et vous braconnez! dit Bertha ; vous commencez juste par où l'on finit. Avouez, du moins, que vous avez la vocation.

— Ne plaisantez pas, mademoiselle ; vous avez été si bonne pour moi que je ne saurais plus vous bouder : il en résulterait que le chagrin que vous me feriez serait double.

— Alors, vous n'avez qu'une alternative, monsieur, dit Mary : mentir, — et c'est ce que vous ne voulez point faire, et surtout ce que nous ne voulons point vous conseiller, — ou bien avouer tout franchement la vérité. Croyez-moi, quelle que soit l'opinion de madame votre mère sur la distraction que vous aurez prise sans son aveu, votre franchise la désarmera. Après tout, ce n'est point un si grand crime que la mort d'un lièvre.

— C'est égal, je n'oserai jamais!

— Oh! mais elle est donc bien terrible, madame votre mère? ajouta Bertha.

— Non, mademoiselle : elle est bien bonne, bien tendre ; elle va au-devant de tous mes désirs ; elle prévient tous mes caprices ; mais, sur ce qui est de me laisser toucher à un fusil, elle est intraitable, et cela se conçoit, dit le jeune homme avec un soupir : mon père a été tué à la chasse.

Les deux jeunes filles tressaillirent.

— Alors, monsieur, dit Bertha devenue aussi grave que celui à qui elle s'adressait, nos plaisanteries n'ont été que plus déplacées, et nos regrets ne sont que plus vifs. J'espère donc que vous oublierez les plaisanteries et ne vous souviendrez que des regrets.

— Je ne me souviendrai, mademoiselle, que des bons soins que vous avez bien voulu me donner, et c'est moi qui espère que vous voudrez bien oublier mes craintes puériles et ma niaise susceptibilité.

— Si fait, nous nous en souviendrons, monsieur, dit Mary, pour ne plus jamais nous donner, vis-à-vis d'un autre, les torts que nous avons eus vis-à-vis de vous et dont les conséquences ont été si fâcheuses.

Pendant que Mary répondait, Bertha était remontée à cheval.

Le jeune homme, une seconde fois, tendit timidement la main à Mary.

Mary la lui toucha du bout des doigts et s'élança à son tour légèrement en selle.

Alors, rappelant leurs chiens, qui, à leur voix, vinrent se rallier autour d'elles, les deux sœurs donnèrent de l'éperon à leurs chevaux, qui s'éloignèrent rapidement.

Le blessé, muet et immobile, resta quelque temps à regarder les deux jeunes filles, jusqu'à ce qu'un angle du sentier les eût fait disparaître à ses yeux. Puis il laissa tomber sa tête sur sa poitrine et demeura pensif.

Restons près de ce nouveau personnage, avec lequel nous avons besoin de faire plus ample connaissance.

VII

M. Michel

Ce qui venait de se passer avait produit sur le jeune homme une impression si vive qu'il lui sembla, lorsque les deux jeunes filles eurent disparu, qu'il sortait d'un rêve.

En effet, il était à cette époque de la vie où ceux-là mêmes qui sont destinés à devenir plus tard des hommes positifs payent leur tribut au romanesque ; et cette rencontre avec deux jeunes filles si différentes de celles qu'il avait l'habitude de voir le transportait dans le monde fantastique des premières rêveries, où son imagination pût s'égarer à loisir, et chercher ces châteaux bâtis par la main des fées, et qui s'écroulent aux deux côtés du chemin, au fur et à mesure que nous avançons dans la vie.

Nous ne voulons pas dire, cependant, que notre jeune homme en fût arrivé le moins du monde à éprouver de l'amour pour l'une ou l'autre des deux amazones ; mais il se sentait aiguillonné d'une curiosité extrême, tant ce mélange de distinction, de beauté, de manières élégantes et d'habitudes cavalières et viriles lui semblait extraordinaire.

Il se promettait donc bien de chercher à les revoir, ou, tout au moins, de s'informer qui elles étaient.

Le ciel sembla un instant vouloir satisfaire immédiatement sa curiosité ; car, s'étant mis en route pour regagner sa demeure, à cinq cents pas, à peu près, de l'endroit où s'était passée la scène entre lui et les deux jeunes filles, il se croisa avec un individu chaussé de grandes guêtres de cuir, portant par-dessus sa blouse une trompe de chasse et une carabine en sautoir, et tenant un fouet à la main.

Cet individu marchait vite et semblait de fort mauvaise humeur.

C'était évidemment quelque piqueur de la chasse que suivaient les deux jeunes filles.

Aussi le jeune homme, appelant à son aide sa mine la plus gracieuse et son sourire le plus engageant pour l'aborder :

— Mon ami, lui dit-il, vous cherchez deux demoiselles, n'est-ce pas ; l'une montée sur un cheval bai brun, l'autre sur une jument rouan à

(A suivre.)